

*« Notre fils est mort et nous ne savons ni comment ni pourquoi.
Ils l'ont emmené vivant et nous l'ont rendu mort. »*

En Tunisie, les familles de victimes de morts suspectes confrontées au silence de l'État

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) publie le rapport "Rien ne pourra compenser la mort de mon fils, je ne veux que la justice", consacré au parcours des familles confrontées à la mort suspecte d'un proche. Il s'appuie sur l'analyse de trente-six cas documentés depuis 2013 par SANAD, son programme d'assistance aux victimes de torture et mauvais traitements. Publié à l'occasion du 26 juin, journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, ce rapport montre que lorsqu'un décès survient sous la responsabilité de l'État ou dans des circonstances pouvant engager sa responsabilité, les familles se heurtent à une succession de défaillances institutionnelles.

« J'ai perdu mon fils, je ne le reverrai pas. Mais au moins, que cela ne se reproduise pas. Qu'aucun père ne vive ce que j'ai vécu. Que chacun assume sa responsabilité, et que ces prisons connaissent leurs limites. »

Le rapport "Rien ne pourra compenser la mort de mon fils, je ne veux que la justice" donne la voix aux familles des défunts. Toutes témoignent avoir subi un continuum de violences qui perdure avec l'impunité qui recouvre la mort de leur proche.

Un défaut d'information et d'égard pour les familles endeuillées – Les proches décrivent des heures d'attente sans nouvelles, des informations contradictoires ou incomplètes, des appels restés sans réponse, ainsi que des annonces du décès brutales ou faites par des tiers. Maintenus dans l'incertitude sur le sort de leur proche, elles font l'expérience d'un traitement marqué par la confusion, l'indifférence ou la désinvolture. Ce défaut d'information constitue une première violence, qui aggrave le traumatisme de la perte et altère d'emblée la relation avec l'institution.

Des obstacles persistants dans l'accès à la vérité et à la justice – Le rapport met en évidence la lenteur des procédures, les retards dans les autopsies et les enquêtes, l'accès limité à l'information pour les familles et leurs avocats, ainsi que les difficultés à obtenir des éléments essentiels du dossier. À ces obstacles s'ajoutent l'absence de réponses à leurs demandes, la difficulté à comprendre l'état réel de la procédure et, parfois, les proches doivent eux-mêmes multiplier les démarches pour obtenir l'ouverture d'une enquête ou relancer les autorités. Ce parcours procédural, long et opaque, entrave le processus de deuil et à éloigne la perspective d'une réponse judiciaire effective.

Une violence prolongée aux conséquences psychologiques, sociales et économiques profondes – Au traumatisme de la perte s'ajoutent l'incertitude, l'attente, l'épuisement, la stigmatisation et, souvent, la précarisation. Le rapport montre que l'absence de réponse institutionnelle ne fait pas que retarder

l'accès à la justice : elle transforme le parcours des familles en une épreuve durable, marquée par l'usure psychique, la désorganisation de la vie familiale et la fragilisation économique. Pour beaucoup, l'impossibilité de comprendre ce qui s'est passé et d'obtenir des réponses prolonge la souffrance bien au-delà du décès lui-même.

Près de 80 % des cas recensés sont survenus dans un lieu de privation de liberté.

Dans 40 % des situations, les familles ont appris le décès de leur proche par l'intermédiaire d'une connaissance, et non des autorités compétentes.

61 % des victimes ne présentaient pas d'antécédents médicaux significatifs. Et dans 63 % des cas, les familles indiquent avoir constaté des traces de violence sur le corps de leur proche.

Retrouvez les histoires et témoignages des familles déjà publiés dans le cadre de la campagne [#ما_نحب_كان_حق_ولدي](#)

Facebook

- [Publication #1](#)
- [Publication #2](#)
- [Publication #3](#)
- [Publication #4](#)
- [Publication #5](#)
- [Publication #6](#)

Instagram

- [Publication #1](#)
- [Publication #2](#)
- [Publication #3](#)
- [Publication #4](#)
- [Publication #5](#)
- [Publication #6](#)